

REGLEMENT DU TRIATHLON DE MESQUER 2017

INSCRIPTIONS

Toutes nos épreuves sont limitées à 400 participants.

Les inscriptions se feront par Internet sur le site Espace-Compétition (suivre le lien sur le site du TCA). En cas de non participation aux épreuves, les triathlètes ne pourront prétendre à un quelconque remboursement que sur présentation d'un certificat médical. En cas de listes d'inscriptions complètes, il sera mis en place des listes d'attente. Elles seront gérées par Espace-Compétition.

Si le nombre de désistements est insuffisant, les demandeurs non retenus seront remboursés par cette entreprise.

Il ne sera procédé à aucun remboursement après le 27 mai, quel qu'en soit le motif.

Aucun dossier incomplet ne sera retenu !

Tarifs :

XS : 15 € + 2 € si non licencié (pass-compétition)

Relais : 30 € (les pass-compétition sont inclus dans ce tarif)

S : 23 € + 5 € si non licencié (pass-compétition)

Frais d'inscription internet pour tous (en cas de remboursement, ces frais restent acquis au prestataire)

REGLEMENT DES EPREUVES

Règlement basé sur le cahier des charges de la FFTRI.

- Le drafting est autorisé.

- Il ne sera fourni qu'un seul dossard. L'utilisation d'une CEINTURE PORTE-DOSSARD sera donc obligatoire. Pour l'épreuve XS, une ceinture porte-dossard sera fournie en cadeau à la remise des dossards. Pour l'épreuve S, chaque concurrent devra fournir sa propre ceinture. Des ceintures seront mises en vente aux inscriptions, pour une somme modique, si nécessaire.

- Pas de temps limite à l'épreuve.

- Le médecin attaché à l'épreuve pourra suspendre tout concurrent pour raison médicale.

A savoir : Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, les distances, si des circonstances exceptionnelles les y obligeaient. En cas d'annulation des épreuves pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, les droits d'inscriptions restent acquis.

ASSURANCES / RESPONSABILITES

Tous les concurrents et l'organisation sont couverts en responsabilité civile par les assurances de la FFTRI.

Tous les concurrents certifient avoir été informés de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident lors de la signature de leur licence 2017. Le comité d'organisation décline toute responsabilité :

- En cas d'accident provoqué par le non respect du code de la route.

- En cas de défaillance consécutive à un mauvais état de santé.

- En cas de non respect des consignes de sécurité.

- En cas de perte, de vol, de dégradation du matériel.

- Chaque concurrent s'engage à ne chercher en aucun cas, ni dans le présent ni dans l'avenir, la responsabilité des organisateurs en cas de perte, de vol ou de dégradation de matériel ou suite à un accident durant l'épreuve voire une maladie relative à celle-ci.

CHRONOMETRAGE

Il sera réalisé par une société tiers. Les résultats seront disponibles sur le site de la société.

DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser l'image des participants à des fins de promotion de la station ou de l'épreuve.

ARBITRAGE

L'ensemble des épreuves est soumis aux règles d'arbitrage de la FFTRI, disponible à cette adresse : <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>

Ces règles d'arbitrage sont rigoureuses. Pour les débutants, une information précise est indispensable.

COURSES

Triathlon XS et relais :

Epreuve ouverte aux non-licenciés comme aux licenciés (à partir de la catégorie benjamin). Les non licenciés rempliront un Pass-Compétition (2€ ajoutés lors de l'inscription).

Distances : 300 m – 10 km – 2,5 km.

Triathlon S :

Epreuve individuelle ouverte aux non-licenciés comme aux licenciés (à partir de la catégorie cadet).

Les non licenciés rempliront un Pass-Compétition (5€ ajoutés lors de l'inscription).

Distances : 750 m – 20 km – 5 km.

ORGANISATION ET RENSEIGNEMENTS :

<http://www.tri-cote-damour.fr/site2014/>

Tel : Didier 06 86 18 76 42

email : infotriathlondemesquer@gmail.com

TRES IMPORTANT !

En plus des documents émis à l'inscription, les documents suivants seront exigés lors de la remise des dossards. En l'absence de l'un d'entre eux, le concurrent ne pourra pas participer à l'épreuve.

Triathlons XS et S en individuel :

– Pour les non-licenciés : → certificat médical (1) + Pass-Compétition + pièce d'identité (2)

– Pour les licenciés FFTRI : → licence 2017 + pièce d'identité (2)

(1) Certificat médical de **moins d'un an** (au jour de l'inscription à la compétition sur le site) indiquant la non contre-indication à la pratique du **sport en compétition** (ou triathlon en compétition). Seules ces deux formulations seront acceptées.

(2) Pièce d'identité : CNI, permis de conduire, passeport...

Triathlons Relais :

– Pour les non-licenciés : → certificat médical (3) + Pass-Compétition + pièce d'identité (4)

– Pour les licenciés FFTRI : → licence 2017 + pièce d'identité (4)

– Pour les licenciés Natation, Cyclisme, Athlétisme : → licence de la Fédération concernée + Pass Compétition + pièce d'identité (4)

(3) Certificat médical de **moins d'un an** (au jour de l'inscription à la compétition sur le site) indiquant la non contre-indication à la pratique du **sport en compétition** (ou natation ou cyclisme ou course à pied en compétition, selon la discipline du demandeur). Seules ces formulations seront acceptées.

(4) Pièce d'identité : CNI, permis de conduire, passeport...

Informations :

– Le Pass-Compétition est un document à télécharger. On pourra le trouver sur le site du Triathlon de Mesquer. Il n'est valable que pour une épreuve. En conséquence, les concurrents qui désirent participer à 2 épreuves devront remplir 2 Pass-Compétition.

– Les licenciés UFOLEP Triathlon suivent les mêmes règles que les licenciés FFTRI.

– L'épreuve XS est ouverte à partir de la catégorie Benjamin.

– L'épreuve S est ouverte à partir de la catégorie Cadet.

– Pour les non licenciés FFTRI, le certificat médical (ou sa photocopie) devra être présenté le jour de l'épreuve sur support papier. Celui-ci sera conservé par l'organisation.